

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T110

DOMAINE : 8.3 Voirie

**Objet : Création d'une borne IRVE (remplacement d'une borne existante N°206)**  
**Lieu de la demande : Parking Parc Camoin – Rue Antoine De Saint-Exupéry**  
**Du 02/04/2024 au 05/04/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **ENGIE MOBILITE ELECTRIQUE – 64 rue Eugène Schneider – 13320 Bouc-Bel-Air** pour le compte d'**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA MEDITERRANEE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **03 AVR. 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



Le Maire,  
Eric Le Dissès



### Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : Sahla Prénom : Mounir  
Dénomination : Engie Mobilité Electrique Représenté par : Didier Lieutaud  
Adresse Numéro : 64 Extension : Nom de la voie : rue Eugene Schneider  
Code postal 13320 Localité : Bouc Bel Air Pays : France  
Téléphone 07.72.22.02.92 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : +33  
Courriel : mounir.sahla@engie.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Eiffage Energie Systèmes- Infra Méditerranée Prénom :  
Adresse Numéro : 11 Extension : Nom de la voie : rue de Lisbonne  
Code postal 13127 Localité : Vitrolles Pays : France  
Téléphone 06.07.54.26.87 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : +33  
Courriel : maxime.vincent@eiffage.com

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Saint Exupery  
Code postal 13700 Localité : Marignane  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :  
Référence cadastrale : Section(s) : AP Parcelle(s) : 0008 Lieu-dit : Parking Camion

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  Création d'une borne IRVE +massif et pose d'une nouvelle borne

Date prévue de début d'application 02/04/2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 04

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
Autres (à préciser)  : 3 places à baliser pour création de massif

**Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>**

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers <sup>(1)</sup>**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
Autres (à préciser)  : Création d'une borne IRVE+ remplacement d'une borne existante n°206

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup> <sup>(3)</sup> Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 20/03/2024 \_\_\_\_\_

Nom : Sahla Prénom : Mounir Qualité : Chef de projets

(3) Extrait cadastral ou équivalent



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

Parking Camoin - rue Antoine De Saint-Exupéry  
13700 Marignane

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE

ENGIE MOBILITE ELECTRIQUE

## Adresse

64 rue Eugène Schneider - 13320 BOUC-BEL-AIR

## Tél./FAX

07 72 22 02 92

Mail [mounir.sahla@engie.com](mailto:mounir.sahla@engie.com)

## POUR LE COMPTE DE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA MEDITERRANEE

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

4 jours à compter du 2 avril 2024

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Création d'une borne IRVE (remplacement d'une borne existante N°206)

## Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER : 8h00 - 17h00

LONGUEUR TRANCHEE

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX (3 places)

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

30 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION D'UNE BENNE OU DE CLOTURE DE CHANTIER  
(PLAN CI-JOINT - ENTREPRISE : )

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

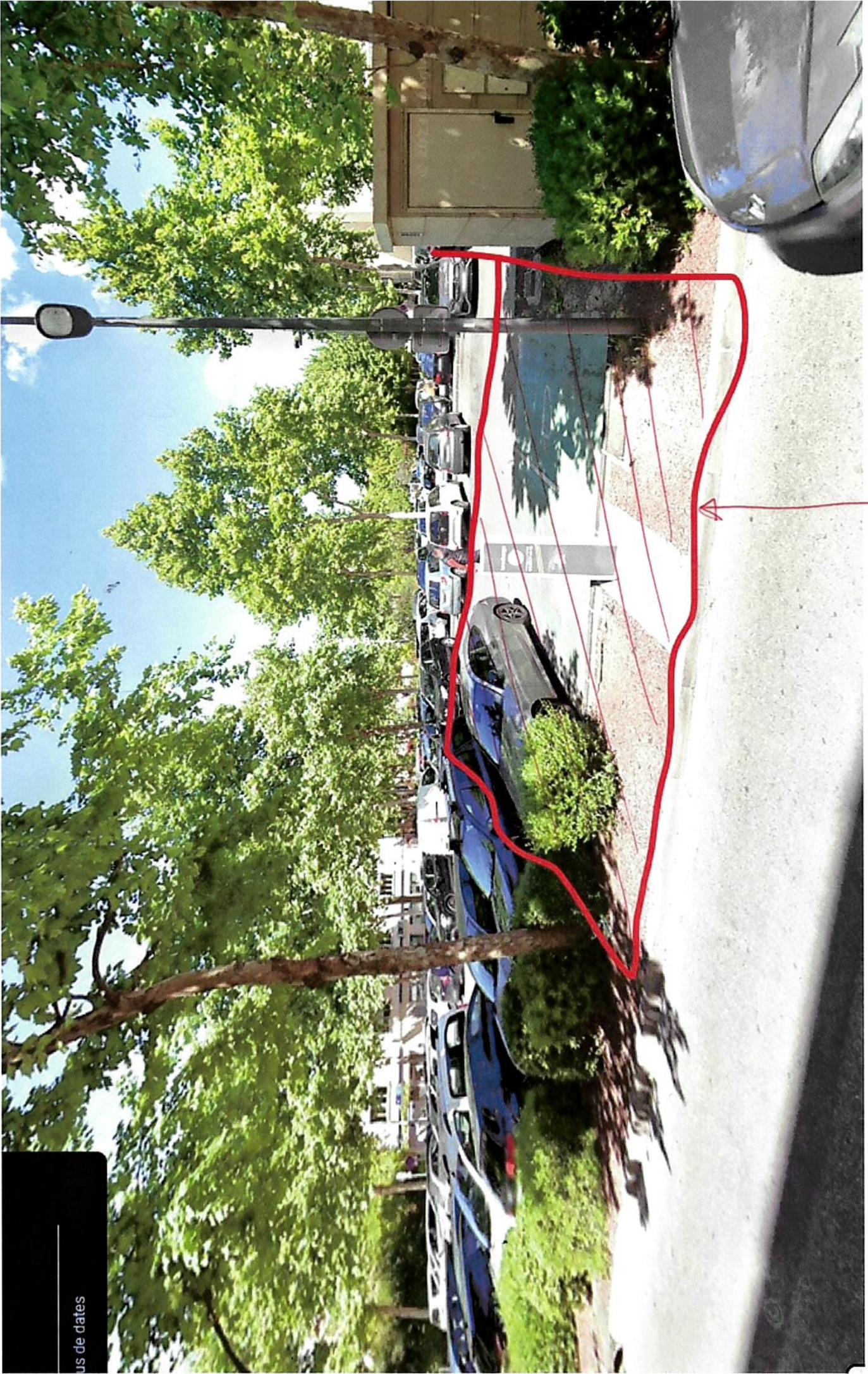
BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

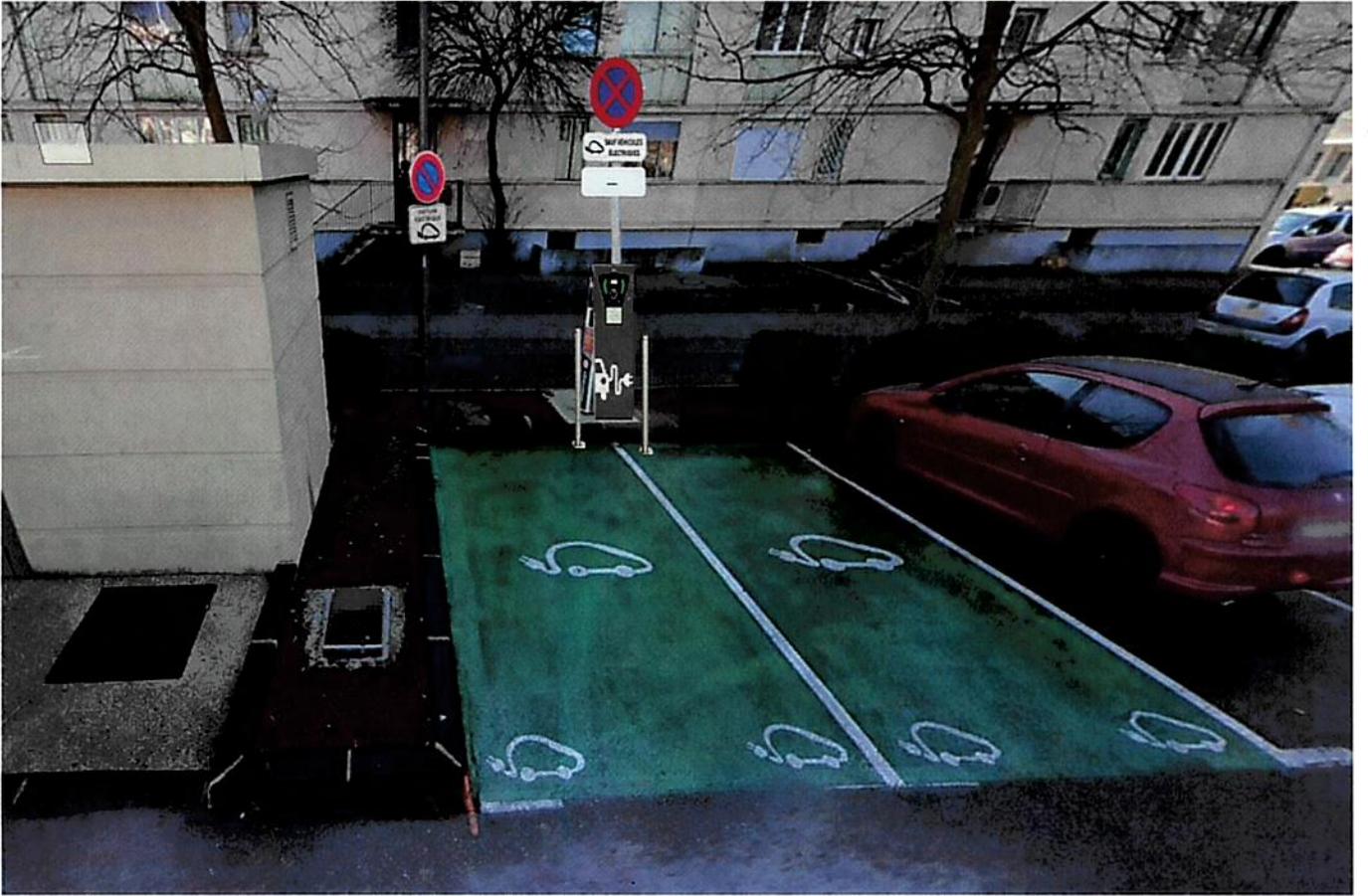
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE



zone chantier

us de dates



# BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE

## Fiche projet

### INFORMATIONS GENERALES :

Identifiant borne: BORNE206

Localisation : Marignane  
Rue de Verdun parking Camions

Coordonnées GPS: 43.416931, 5.21803

Nombre de bornes : 1

Type de borne : DBT Keren

Nombre de points de charge : 2

Nombre places standards : 2

Protection : 2 potelets

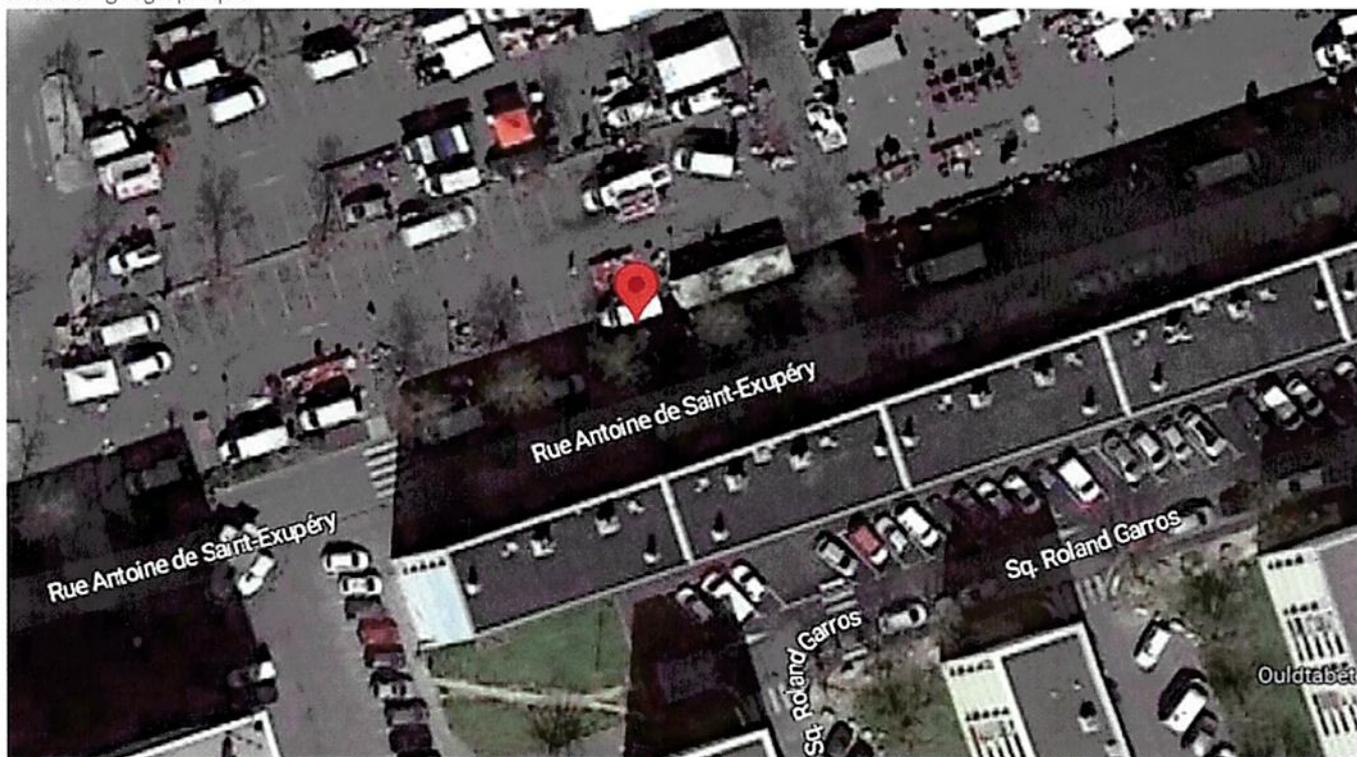
Détection présence véhicule : Oui

Peinture intégrale des places : Oui

Coffret déporté : Non

Puissance de raccordement : 36kVA

### Situation géographique



### A LA CHARGE DE LA COMMUNE :

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public sous forme de permission de voirie au bénéfice de la borne de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Arrêté portant sur la réglementation du stationnement sur les places réservées à la recharge. ACCORD :

A: ..... Le: .....

Signature et cachet :

# Borne 206 – Rue de Verdun Pkg Camoins

Situation géographique de l'emplacement : 43.416931, 5.21803

